

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3540)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par
M. Balanant

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, après le mot :

« entre »,

insérer les mots :

« les femmes et les hommes parmi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.